

—
Le Ministre
—

Monsieur le Président,

Comme je vous l'ai indiqué lors de notre entretien du 15 avril, je tenais à vous apporter une réponse écrite détaillée aux questions concernant les chrétiens d'Orient que vous aviez formulées préalablement dans votre courrier du 17 janvier dernier.

Vous suggérez l'idée d'une résolution des Nations unies sur les chrétiens d'Orient. Nous co-parrainons, avec nos partenaires européens, les résolutions portant sur l'élimination de toutes les formes de discrimination fondées sur la religion et la conviction, tant à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York qu'au Conseil des droits de l'Homme à Genève, qui sont les enceintes indiquées pour promouvoir et protéger cette liberté. La résolution 68/170 adoptée le 18 décembre 2013 dans le cadre de la 68ème AGNU face à la recrudescence des violences et aux obstacles opposés à la liberté de religion ou de conviction renforce les obligations des Etats pour qu'ils garantissent le respect du « droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ou de conviction » et la prévention de la violence. Une nouvelle résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait être souhaitable le moment venu.

En ce qui concerne l'enlèvement il y a un an des deux évêques d'Alep, je souhaite rappeler que nous avons condamné leur enlèvement ainsi que celui de trois prêtres en 2013 en Syrie, comme nous le faisons systématiquement des actions des groupes terroristes. Nous utilisons tous les canaux à notre disposition pour aider à leur libération. Il convient en ces matières de faire primer la recherche de l'efficacité et la discrétion. Nous nous réjouissons de la libération le 10 mars dernier des religieuses de Maaloula qui avaient été enlevées en décembre 2013.

Nous soutenons les travaux de la Commission d'enquête internationale sur les droits de l'homme en Syrie qui a été mandatée par les Nations Unies dès août 2011 pour documenter les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Elle a notamment dénoncé les exactions commises contre les personnes en raison de leur appartenance religieuse et le cas des membres du clergé enlevés par des groupes terroristes est mentionné dans son dernier rapport de février 2014.

Comme je vous l'ai indiqué lors de notre entretien, nous avons présenté une résolution pour que le Conseil de Sécurité des Nations Unies saisisse rapidement la CPI sur la situation en Syrie, car il n'est pas possible de ne pas agir et de ne pas lutter contre l'impunité. Bien que co-parrainée par 64 Etats, elle s'est heurtée à un double veto russe et chinois. Pour autant, nous ne relâchons pas nos efforts pour lutter contre l'impunité en Syrie.

.../...

Monsieur Patrick KARAM
Président du CHREDO
Coordination Chrétiens d'Orient en danger
11, rue Daumier
75016 PARIS

Le patrimoine syrien est également gravement menacé. Nous condamnons fermement, aux côtés de l'UNESCO, les destructions massives et les dommages commis sur ce patrimoine, et notamment contre des lieux de culte des différentes religions présentes dans le pays. La France a demandé à la Directrice générale de l'UNESCO de mettre en place un Comité international de coordination pour la préservation des biens culturels syriens, la surveillance des sites et la lutte contre le trafic illicite. Elle veille également à maintenir les échanges scientifiques en soutenant le réseau des chercheurs et archéologues syriens.

En ce qui concerne les réfugiés venus de Syrie, nous saluons en tout premier lieu la générosité dont font preuve le Liban, la Turquie, la Jordanie et l'Irak. De son côté, la France a accueilli en 2013 1.300 demandeurs d'asile syriens par la procédure de l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), soit un doublement par rapport à 2012, avec un taux d'admission de 95% pour les Syriens et un délai volontairement bref de trois mois. Nous nous sommes également engagés à en recevoir 500 supplémentaires à la demande du HCR. La France accueille enfin 6.400 Syriens en France au titre du long séjour au 31 décembre 2013, soit 1000 de plus qu'au 31 décembre 2012.

Vous exprimez votre préoccupation concernant la communauté copte d'Égypte. Les coptes doivent en premier lieu bénéficier des mêmes droits que les autres citoyens et voir leurs lieux de culte et institutions protégés et respectés. Nous avons vivement condamné l'atteinte portée à des lieux de culte coptes en août dernier. Les conseils de conciliation interconfessionnels que vous évoquez n'ont pas permis d'arriver à des solutions satisfaisantes et ils semblent de plus en plus contestés au sein de la communauté copte.

Vous connaissez notre attachement à l'unité et la stabilité du Liban et à l'entente politique entre toutes les composantes de la société libanaise pour préserver la paix civile et l'unité nationale. Nous considérons que le maintien des institutions démocratiques et de l'État de droit est le meilleur garant de la pérennité de la diversité religieuse et du vivre-ensemble au Liban comme dans l'ensemble du Moyen-Orient. Nous appelons au respect des échéances politiques, notamment pour l'élection présidentielle, qui représente un enjeu important pour les chrétiens mais aussi, au-delà, pour tous les citoyens libanais. Tout comme les groupes libanais ont fini par s'accorder pour la formation d'un gouvernement, il faut qu'ils se rassemblent afin d'élire un président dans les délais constitutionnels prévus. Les partenaires du Liban doivent encourager une telle dynamique. Il en va de la stabilité du Liban et de la confiance en ses institutions. Au-delà, l'enjeu essentiel est de déconnecter la situation au Liban du drame syrien.

En Irak, la France est très attentive à la situation des droits de l'Homme concernant les chrétiens. Elle soutient de nombreux projets ou institutions en faveur de la minorité chrétienne : l'hôpital Saint-Raphaël de Bagdad, l'Université ouverte des religieux dominicains de Bagdad, la Caritas, l'ONG chrétienne de défense des droits de l'homme Hamourabi, ainsi qu'un certain nombre d'écoles chrétiennes en Irak, de même que la numérisation des archives syriaques.

Toutes vos questions montrent que les chrétiens d'Orient sont souvent menacés dans cette région marquée par le manque de stabilité. Le communiqué des ordinaires catholiques de Terre Sainte du 2 avril dernier sur les « persécutions des chrétiens au Moyen-Orient » doit nous inciter à la vigilance. Il souligne toutefois que le thème des chrétiens persécutés, qui implique une agression systématique et délibérée par des États ou des groupes non étatiques, ne correspond pas à la situation sur le terrain et peut faire l'objet de récupérations par des mouvements extrémistes. Nous partageons cette analyse.

J'ai pris note enfin du projet de constitution de groupes d'études sur les chrétiens d'Orient à l'Assemblée nationale et au Sénat. Il s'agit là d'une décision qui relève du pouvoir législatif. La création de tels groupes manifesterait l'engagement constant de la France en faveur de ces communautés à qui nous unissent des liens historiques particuliers. Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international demeure en contact permanent avec les responsables de ces communautés dont les principaux représentants sont reçus régulièrement au Quai d'Orsay.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs et de mon soutien constant, déterminé et entier aux chrétiens d'Orient, aux côtés desquels la France est et demeurera.

Laurent Fabius

Laurent FABIOUS